PROVINCE DE QUEBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

RÈGLEMENT NUMÉRO 447-4-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2007 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QU'il est opportun de décréter les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens ou services rendus par la municipalité;

ATTENDU les dispositions régissant la Municipalité de Saint-Jude, notamment à l'article 962.1 du *Code municipal* et aux articles 244.1 et suivants de *la Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a modifié le coût du loyer fixe des compteurs d'eau;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la session ordinaire tenue le 7 août 2017;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance tenue le 7 août 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard trois (3) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. **MODIFICATIONS**

À l'article **1.**
Section **1.9** **Tarif applicable aux compteurs d'eau**
Sous-section **A.** **Dans le cas de l'installation d'une nouvelle entrée d'eau**:

Modifier:

Un montant de 1 075.00$ sera exigé pour toute nouvelle entrée d'eau installée à partir du réseau de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre. Ces frais devront être acquittés avant le début des travaux. Ce montant représente des frais 900.00$ pour les travaux incluant tous les matériaux nécessaires au branchement du conduit principal jusqu'à la ligne de lot pour une conduite d'un diamètre de 19 mm en plus des frais de 175.00$ pour la location du compteur.

Pour les entrées qui nécessitent des conduites d'un diamètre supérieur à 19 mm, le coût d'installation sera majoré de la différence du prix d'achat des matériaux.

Par le texte suivant :

Un montant de 1 120.00$ sera exigé pour toute nouvelle entrée d'eau installée à partir du réseau de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre. Ces frais devront être acquittés avant le début des travaux. Ce montant représente des frais 900.00$ pour les travaux incluant tous les matériaux nécessaires au branchement du conduit principal jusqu'à la ligne de lot pour une conduite d'un diamètre de 19 mm en plus des frais de 220.00$ pour la location du compteur.

Pour les entrées qui nécessitent des conduites d'un diamètre supérieur à 19 mm, le coût d'installation sera majoré de la différence du prix d'achat des matériaux.

ARTICLE 2. **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à Saint-Jude, ce 5 septembre 2017

_____
Yves de Bellefeuille, maire

_____
Nancy Carvalho, directrice générale

07-08-2017 : Avis de motion
07-08-2017 : Adoption du projet de règlement.
05-09-2017 : Adoption du règlement
06-09-2017 : Affichage de l'avis public d'adoption